



## **DIVERSITÉ, FLEXIBILITÉ, ACCESSIBILITÉ : trois conditions pour favoriser une première qualification**

Mémoire présenté par la  
Coalition des organismes communautaires pour  
le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)

Dans le cadre de l'appel du Conseil supérieur de l'éducation au sujet du rapport de 2012 sur l'État et les besoins de l'éducation : favoriser l'obtention d'une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans

**Décembre 2011**

## Présentation de la COCDMO

La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre a pour principale mission de veiller à la promotion et à la défense des droits des citoyennes et citoyens laissés en marge du développement économique et social, et ce, en visant la pleine reconnaissance du droit à la formation et du droit au travail pour toutes et tous dans un principe d'égalité entre les hommes et les femmes. La Coalition est donc un organisme à portée nationale qui oriente ses actions vers les franges de la population qui ont souvent des défis supplémentaires à relever en matière d'insertion et de maintien en emploi (jeunes, personnes immigrantes, personnes handicapées, personnes judiciairisées ou toute personne qui rencontrent divers obstacles à une pleine employabilité).

Regroupant onze réseaux nationaux qui rejoignent près de 1000 organisations sur le territoire québécois, la Coalition privilégie un fonctionnement basé sur la recherche, l'analyse, la représentation et l'action politique, le tout en concertation avec ses membres et partenaires. Ses membres œuvrent donc dans l'un ou l'autre des volets d'action de la COCDMO soit l'insertion et l'intégration en emploi, la formation et l'éducation, le développement local et communautaire et la défense des droits. Unis autour de l'importance de « développer sans exclure », ceux-ci se sont dotés d'objectifs qui cimentent les actions du regroupement :

- . Assurer un accès libre et volontaire aux programmes de réinsertion sociale et professionnelle;
- . Assurer une place équitable aux populations marginalisées ou exclues du marché du travail;
- . Assurer le développement des collectivités et l'accompagnement du cheminement des personnes;
- . Assurer la reconnaissance des organismes communautaires comme partenaires à part entière et autonomes dans le développement de la main-d'œuvre.

Mandataire du milieu communautaire œuvrant au développement de la main-d'œuvre, la COCDMO intervient donc auprès des acteurs concernés afin, d'une part, faire valoir le potentiel socioéconomique des personnes en démarche d'insertion et, d'autre part, influencer les politiques publiques en lien avec son champ d'action. Elle intervient auprès des différentes instances du marché du travail, dont au premier titre, la Commission des partenaires du marché du travail, où elle occupe un siège à titre de représentante du milieu communautaire.

## Introduction

Dans la foulée des réflexions sur l'adéquation entre la formation et l'emploi et face aux changements dans la courbe démographique québécoise et le marché de travail, la thématique que le Conseil supérieur de l'éducation soumet à la consultation nous apparaît particulièrement opportune. En effet, en situation de rareté de main-d'œuvre où l'enjeu de la participation au marché du travail devient davantage qualitatif, une formation qualifiante prend tout son sens, et ce, particulièrement chez les jeunes.

Comme mentionné en présentation, l'expertise de la COCDMO se situe dans une perspective large de droit et d'accès à la formation pour les personnes ayant des difficultés d'insertion en emploi et c'est donc par cette lunette que nous souhaitons contribuer aux travaux de ce présent appel à la réflexion. Ce bref mémoire s'appuiera donc sur les propositions de nos membres détenant une expertise en matière de formation ou d'intervention spécifique auprès des jeunes et s'articulera autour de commentaires et propositions touchant principalement l'insertion sociale et professionnelle. Pour ce faire, nous répondrons principalement aux questions suivantes, abordées dans votre document de réflexion :

La valeur accordée à certains programmes qualifiants (question 5.1)

Les modes alternatifs de reconnaissance de qualification (5.4.1 à 5.4.4)

La synergie entre les différents milieux impliqués dans le parcours du jeune apprenant (5.5.1 à 5.5.3)

Basé sur la flexibilité, l'accessibilité et la diversité des modes et des lieux d'apprentissages, nos pistes de propositions souhaitent s'inscrire en complémentarité à la contribution des autres organismes invités à participer à cette démarche de consultation.

## **1. La synergie avec le milieu communautaire œuvrant au développement de la main-d'œuvre : une voie vers des parcours de réussite**

Chaque année, des milliers de jeunes fréquentent les organismes de première ligne en développement de la main-d'œuvre, pour recevoir le soutien approprié en termes d'orientation professionnelle, d'accompagnement psychosocial ou de mesures de formation adaptées à leurs besoins. Pour ces participants, l'accès à une première qualification est très souvent synonyme d'une plus grande employabilité, d'une meilleure insertion sociale et professionnelle, d'une amélioration de leurs conditions de vie et de fait, d'un meilleur avenir.

Comme en fait mention avec justesse le passage sur le caractère hétérogène de l'école secondaire dans le document du Conseil supérieur de l'éducation (CSE 2011), malgré les efforts notoires pour adapter la formation au secondaire depuis plusieurs années, il reste encore des jeunes qui n'arrivent pas à cheminer dans les voies proposées, pour diverses raisons. À cet effet, le secteur communautaire, par sa proximité avec son milieu et sa connaissance des besoins spécifiques de celui-ci est riche d'une multitude d'initiatives porteuses et structurantes pour aider les jeunes dans l'acquisition d'une première formation, que ce soit dans la perspective d'un retour aux études ou d'une intégration en emploi.

Des Carrefours jeunesse-emploi ont ainsi développé des projets novateurs en partenariat avec le milieu scolaire, offrant de nouvelles façons efficaces d'intervenir en complémentarité, selon leurs pratiques et compétences respectives. Au quotidien, les succès de cette collaboration sont indéniables et les jeunes en tirent le plus grand bénéfice. L'Autre École : en route vers le diplôme d'études secondaires constitue un exemple représentatif, en tant que lieu d'accueil, qui offre un environnement souple, flexible et propice à redécouvrir le goût d'apprendre, ainsi qu'un encouragement à persévérer, pour les 16 à 35 ans qui souhaitent effectuer un retour aux études.

Les locaux de ces organismes fréquentés par les jeunes en démarche d'insertion sont souvent aussi un lieu de confiance favorable à des formations préparatoires à l'obtention du Test de développement général (TDG) pour l'accès au DEP, ou du Test d'équivalence de niveau secondaire 5 (TENS). Le développement de partenariats doit être soutenu ou consolidé, entre le milieu de l'éducation et les organismes œuvrant en employabilité, et ce, continuellement, dans une perspective de réponse aux besoins des individus.

L'organisme Intégration Jeunesse organise quant à lui une formation pour les testeurs de jeux vidéos, destinée aux jeunes relativement éloignés du marché du travail. Cette

formation en alternance travail-étude est adaptée aux besoins des jeunes de 18 à 30 ans et à ceux des entreprises de ce secteur d'emploi très demandé. Grâce à une approche globale qui comprend un suivi psychosocial et la collaboration des entreprises et d'Emploi-Québec, cette formation alternative accompagne les jeunes dans leur démarche et fournit le soutien nécessaire pour franchir les obstacles qu'ils peuvent rencontrer. Avec un taux de placement et de rétention en entreprise de 85 %, donc une sortie majoritaire de l'aide sociale et une amélioration du niveau de vie de ces jeunes, on peut conclure à une véritable réussite, qui se renouvelle à chaque cohorte.

Dans un contexte où le décrochage scolaire est encore trop fréquent, il importe de considérer et valoriser la diversité des lieux de formation qualifiante et de tracer des trajectoires combinant plusieurs lieux et modes de formation, au besoin. Ainsi, nous croyons qu'à court terme, il faut :

***Savoir miser sur les passerelles entre le milieu communautaire, celui de l'éducation et des entreprises, pour développer et maintenir des projets de formation spécifiquement adaptés aux besoins des jeunes, afin d'encourager et faciliter leur passage vers la vie active. (Recommandation 1)***

## **2. L'importance de l'accompagnement dans la réussite d'une première formation qualifiante**

Le deuxième cycle du secondaire est un moment critique dans le parcours d'un jeune apprenant. En plus de composer avec les aléas de l'adolescence et la nécessité de se préparer à la vie adulte, une situation de vie difficile peut complexifier, voire compromettre le parcours de la personne. La fonction d'accompagnement, sur laquelle, se base la majorité des interventions des organismes en employabilité, peut alors s'avérer déterminante et grandement profitable. Elle est d'ailleurs reconnue, notamment par Emploi-Québec, comme une condition de réussite essentielle dans les démarches des personnes en processus d'orientation ou d'insertion au marché du travail.

Dans ce contexte, une intervention ponctuelle n'est pas de mise. Il convient plutôt d'offrir du soutien et une relation d'aide s'échelonnant sur tout le cycle du processus, soit le dépistage, l'évaluation, le développement de l'employabilité, la formation, le retour aux études ou en stages et enfin, la période post participation. Cette dernière étape implique à la fois l'aide à la recherche d'emploi, au placement, à l'intégration et au maintien en emploi. Les besoins psychosociaux des individus sont considérés dans cette approche globale et souple. La continuité de l'intervention doit être assurée, car

les personnes, particulièrement les jeunes, ont besoin de cheminer de façon constante plutôt que de participer à plusieurs mesures individuelles et compartimentées.

La notion d'accompagnement est d'autant plus nécessaire, lorsque le jeune vit des limitations physiques ou psychiques, comme dans le cas des personnes handicapées. Bien que, depuis plusieurs années, le système scolaire québécois inclue la mise en place d'une multitude de services pour faciliter le cheminement scolaire des jeunes, dont ceux ayant des difficultés, il semble que les élèves handicapés ou ayant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation (EHDA) arrivent rarement à compléter un parcours scolaire normatif et obtiennent difficilement un premier diplôme de niveau secondaire (Rousseau, Tétreault et Vézina, 2008).

Les organismes communautaires dédiés à l'emploi des personnes handicapées constatent un manque de ressources pédagogiques spécialisées dans les écoles secondaires pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) : orthophonistes, techniciennes et techniciens en éducation spécialisée, orthopédagogues. Ils dénotent également l'absence ou la rareté d'accommodements pour les personnes handicapées inscrites dans les parcours professionnels au secondaire ou à l'éducation des adultes. Enfin, ces organismes soulignent la nécessité de fournir des services d'orientation et de choix de carrière mieux adaptés à la réalité des étudiants handicapés et qui tiennent compte de leurs préférences et de leurs capacités de réussir le cours, mais qui les informe aussi adéquatement sur les conditions d'exercice des métiers ou des professions. Une information plus complète permettra aux étudiants handicapés de faire un choix plus éclairé selon les obstacles possibles, en fonction de leurs limitations et des différents environnements de travail.

À titre d'exemple, un projet de l'organisme Action main-d'œuvre a démontré qu'en planifiant et en harmonisant les interventions des différents acteurs dans une approche intersectorielle, on a permis au jeune ayant une déficience intellectuelle de poursuivre, pendant et après sa scolarisation, une démarche cohérente d'insertion socioprofessionnelle respectant son projet de vie. Ainsi, on a favorisé l'obtention d'une formation qualifiante et on a optimisé ses chances d'accéder au marché du travail, et ce, le plus rapidement et aisément possible.

Il va sans dire que le processus de maturation personnelle et professionnelle se déroule selon un rythme variable, selon l'individu, et il ne peut être modulé par des considérations administratives. Pourtant, le coffre à outils d'Emploi-Québec, tel qu'il est utilisé actuellement, empêche l'utilisation simultanée de deux mesures et réduit les possibilités d'adopter une approche holistique qui tient compte de l'ensemble des besoins des personnes. Les exigences normatives des mesures en place, bien que

légitimes, ont parfois pour effet d'exclure des personnes qui ont pourtant besoin d'un coup de main pour aller de l'avant.

À la lumière de ces constats et en regard de la dimension cruciale de l'accompagnement dans cette étape charnière de la vie des jeunes apprenants, nous formulons la recommandation suivante :

**Miser sur l'expertise et l'accompagnement individualisé qu'offrent les organismes communautaires dédiés au développement de la main-d'œuvre, en reconnaissant les apprentissages effectués par les jeunes grâce à ces ressources, afin de les guider vers l'emploi, de consolider et d'assurer la pérennité des innovations aux résultats concluants, et cela, particulièrement en ce qui concerne le décrochage scolaire. (Recommandation 2)**

**Il importe de consolider et de pérenniser les services d'orientation scolaire et professionnelle dans les écoles secondaires, en plus d'encourager le recours aux services offerts par les organismes du milieu communautaire en employabilité en terme d'expertise en accompagnement. Par surcroît, des alliances entre les différents acteurs seraient fructueuses et pourraient optimiser la contribution de tous. (Recommandation 3)**

### **3. L'accessibilité et la bonification des modes alternatifs de formation : une réponse adaptée et inclusive pour tous les types d'apprenants.**

#### **Accessibilité pour les jeunes aux mesures et programmes**

La question de l'accessibilité demeure une condition requise pour l'atteinte des objectifs et des défis à relever pour augmenter la qualification des personnes et le taux d'emploi du Québec. Actuellement, ce n'est pas l'ensemble des clientèles éloignées du marché du travail qui a accès aux mesures et programmes, pour deux raisons principales : soit la personne ne reçoit ou n'a reçu aucune prestation gouvernementale (sans chèque) ou elle a déjà participé à plusieurs mesures. Dans ces deux cas, les jeunes (incluant les 16-17 ans) font partie des individus exclus des mesures et programmes de formation et d'emploi.

La participation de tous et toutes au défi du rehaussement de la qualification de la population passe par un accès accru aux mesures, programmes et projets pilotes qui

sont instaurés par les organisations du milieu communautaire en développement de la main-d'œuvre.

***Nous proposons d'offrir aux personnes sans chèque l'accès aux mesures et programmes en accordant, entre autres, des allocations leur permettant de mener à terme leur démarche. Il est également primordial de permettre l'accès universel sans condition aux différentes ressources, plutôt que de prioriser par clientèle cible. De même, permettre la participation à plus d'une mesure à la fois augmenterait les chances de réussites des jeunes dans leur démarche de qualification. (Recommandation 4)***

### **Bonification des modes alternatifs**

Le document que le Conseil supérieur soumet à la réflexion pose la question à savoir s'il serait judicieux de miser davantage sur les organismes communautaires pour offrir d'autres voies d'apprentissage aux jeunes de moins de 20 ans. À la lumière des exemples cités plus haut et du taux indéniable de réussite de ces initiatives, nous répondons, sans contredit, à cette question par l'affirmative.

Pourtant, des exemples comme ceux-ci, bien qu'ils soient nombreux et qu'ils donnent des résultats probants, se présentent trop souvent sous forme de projet pilote et s'arrêtent à la fin de leur phase d'expérimentation, et ce, même si la souplesse des structures et l'accompagnement individualisé de ces organismes contribuent à offrir des formations à des jeunes n'y aurait pas eu accès autrement.

En effet, pour certaines personnes malgré tous les efforts de soutien déployé, acquérir l'ensemble des éléments souhaitables de la formation de base représente un défi qui peut s'avérer insurmontable. Pour ce groupe de la population qui plus que tout autre en a besoin, il faut adapter l'offre et le contenu de la formation, s'appuyer sur l'expérience d'adultes et reconnaître ce qu'elles ont appris, peu importe la façon. C'est le cas notamment des jeunes fréquentant les entreprises d'insertion, dont 70 % des participants n'ont pas complété leur secondaire 5.

De fait, les programmes de formation axés sur l'emploi de plusieurs des organisations membres de la COCDMO permettent aux individus de faire reconnaître des compétences génériques (communication, créativité, travail d'équipe, gestion des conflits, gestion du temps, leadership, etc.) et certaines compétences techniques pour des métiers semi-spécialisés ou non spécialisés.

Dans le contexte où le Québec a besoin de tous ces jeunes pour relever les défis du marché du travail de demain et dans la perspective où bon nombre d'individus ne parviennent pas à rencontrer les exigences pour compléter leur secondaire V et ainsi décrocher une première qualification formelle, un enjeu majeur pour le futur sera de

***Bonifier les programmes des organismes communautaires de développement de la main-d'œuvre offrant une réponse tout adaptée aux besoins de bons nombres de jeunes ayant des difficultés et d'insertion en emploi. (Recommandation 5)***

#### **4. La contribution des entreprises dans le parcours de vie de jeunes**

En ce qui a trait à la reconnaissance, leurs compétences acquises ne sont pas reconnues à titre de compétences formelles, et ce, particulièrement dans le milieu de l'emploi. En effet, il est de plus en plus difficile pour une personne sans qualification d'accéder au marché de l'emploi, les employeurs ayant tendance à exiger systématiquement le diplôme de secondaire V lors de l'embauche, croyant s'assurer d'un minimum de compétences génériques (assiduité, ponctualité, travail d'équipe) et de compétences de base (français et mathématiques). Ce comportement des employeurs est souvent associé à une méconnaissance des autres programmes de formation, que ce soit les programmes d'apprentissage en milieu de travail de la CPMT ou des mesures de formation ou d'insertion en emploi d'Emploi-Québec dont bénéficient les jeunes qui fréquentent les organismes en employabilité.

Également, une question importante se pose en ce qui a trait à la formation professionnelle : n'y aurait-il pas lieu de revoir la proportion de la matière présentée dans une approche pédagogique en comparaison de celle présentée dans une approche pratique? Il est certain que cette méthode serait particulièrement gagnante pour maintenir les jeunes dans leur projet de formation.

Il est également nécessaire de favoriser les programmes d'études avec stage, ainsi que l'exploration de métiers à l'intérieur même des entreprises, pour les élèves du secondaire. Il est important pour eux d'échanger avec un travailleur de métier; de voir, d'entendre, de sentir, de toucher; de comprendre comment le métier se déroule et comment il permet à la personne de gagner sa vie; de constater les opportunités d'apprentissage et les conditions de travail, etc. Les entreprises gagneraient énormément à ouvrir leurs portes à ces formules exploratoires de type « une journée sur les lieux d'un métier », permettant aux jeunes de se familiariser concrètement avec le marché du travail et souvent de découvrir des métiers recherchés, mais peu connus.

***Nous croyons qu'il serait important, d'une part, de mieux faire connaître auprès des entreprises les modes de formations non formels des différents acteurs du développement de la main-d'œuvre et les compétences acquises dans ces structures.***

***D'autre part, il serait essentiel qu'un message clairement incitatif soit adressé aux entreprises afin que ces dernières réalisent l'impact sur leur main-d'œuvre future que peut avoir le geste de reconnaître ces compétences acquises d'ouvrir leurs portes, particulièrement à la clientèle des jeunes en démarche d'insertion afin de faire connaître concrètement les emplois accessibles dans leur milieu. (Recommandation 6)***

## **Conclusion**

L'évolution manifeste des réalités inhérentes à la main-d'œuvre et au marché du travail québécois commande une réflexion collective sur les stratégies et actions à définir pour relever les défis qu'impose cette mouvance, notamment au chapitre de la qualification des personnes et dans le cas présent, des jeunes. Parce qu'il y a autant de personnes apprenantes que de styles d'apprentissage, l'offre de formation doit être modelée et adaptée à la personne qui a un potentiel à exploiter, mais qui connaît parfois des limitations ou des besoins particuliers. Pour ce qui est des jeunes participants, il existe une multiplicité de mesures et programmes qui présentent des résultats probants, voire surprenants. Il y a là toute une richesse sur laquelle le Québec peut compter pour valoriser ses forces vives et ainsi aider les jeunes à trouver leur voie et profiter d'une meilleure qualité de vie, tout en contribuant activement à leur société. Par conséquent, nous croyons que c'est d'abord par la mise en commun des secteurs de compétences et des logiques d'action que cette question sociétale doit être traitée. Inclure dans cette logique le milieu communautaire dédié au développement de la main-d'œuvre, qui constitue un terreau fertile pour des initiatives novatrices et profitables pour les jeunes en démarche de formation ou d'insertion est d'ailleurs un premier pas vers le changement. Les organismes en employabilité, par leur expertise et leur engagement indéfectible dans l'accompagnement des personnes qui ont des besoins et surtout, un projet de vie, élaborent des solutions originales et salutaires qui tiennent compte de l'individu, dans une perspective holistique. Cette approche globale, assortie d'un partenariat entre les acteurs concernés, est garante d'une offre de formation diversifiée, souple et accessible au plus grand nombre. Il importe donc de reconnaître la diversité des modes de formation et de mettre tout en œuvre pour qu'une pléiade d'options soient offertes aux jeunes qui ont un projet de formation.

## Liste des recommandations

### **Recommandation 1**

Savoir miser sur les passerelles entre le milieu communautaire, celui de l'éducation et des entreprises, pour développer et maintenir des projets de formation spécifiquement adaptés aux besoins des jeunes, afin d'encourager et faciliter leur passage vers la vie active.

### **Recommandation 2**

Miser sur l'expertise et l'accompagnement individualisé qu'offrent les organismes communautaires dédiés au développement de la main-d'œuvre, en reconnaissant les apprentissages effectués par les jeunes grâce à ces ressources, afin de les guider vers l'emploi, de consolider et d'assurer la pérennité des innovations aux résultats concluants, et cela, particulièrement en ce qui concerne le décrochage scolaire.

### **Recommandation 3**

Il importe de consolider et de pérenniser les services d'orientation scolaire et professionnelle dans les écoles secondaires, en plus d'encourager le recours aux services offerts par les organismes du milieu communautaire en employabilité en termes d'expertise en accompagnement. Par surcroît, des alliances entre les différents acteurs seraient fructueuses et pourraient optimiser la contribution de tous.

### **Recommandation 4**

Nous proposons d'offrir aux personnes sans chèque l'accès aux mesures et programmes en accordant, entre autres, des allocations leur permettant de mener à terme leur démarche. Il est également primordial de permettre l'accès universel sans condition aux différentes ressources, plutôt que de prioriser par clientèle cible. De même, permettre la participation à plus d'une mesure à la fois augmenterait les chances de réussites des jeunes dans leur démarche de qualification.

### **Recommandation 5**

Bonifier les programmes des organismes communautaires de développement de la main-d'œuvre offrant une réponse tout adaptée aux besoins de bons nombres de jeunes ayant des difficultés et d'insertion en emploi.

## **Recommandation 6**

Nous croyons qu'il serait important, d'une part, de mieux faire connaître auprès des entreprises les modes de formations non formels des différents acteurs du développement de la main-d'œuvre et les compétences acquises dans ces structures.

D'autre part, il serait essentiel qu'un message clairement incitatif soit adressé aux entreprises afin que ces dernières réalisent l'impact sur leur main-d'œuvre future que peut avoir le geste de reconnaître ces compétences acquises d'ouvrir leurs portes, particulièrement à la clientèle des jeunes en démarche d'insertion afin de faire connaître concrètement les emplois accessibles dans leur milieu.

## **Bibliographie**

COCDMO (COALITION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE). (2011). *L'adéquation formation-emploi. Des pistes de solutions concrètes*. Avis présenté à la ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, madame Line Beauchamp, et à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, madame Julie Boulet. Par les représentantes du secteur communautaire à la CPMT en préparation de la Rencontre nationale des 13 et 14 juin 2011, pp. 12.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (CSE). (2011). *L'obtention d'une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans*, document de consultation, Québec pp. 14.

ROUSSEAU, N., TÉTREAU, K. et VÉZINA, C. (2008). « Parcours scolaire normatif et obtention d'un premier diplôme chez les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) », dans J. Myre-Bisaillon et N. Rousseau (dir.), *Les jeunes en grande difficulté : contextes d'intervention favorables*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, pp. 38.

COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC (CEIQ). *Mémoire présenté au Conseil supérieur de l'éducation au sujet du rapport 2012 sur l'état et les besoins de l'éducation : favoriser, l'obtention d'une première formation qualifiante chez les moins de 20 ans*. pp.3

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES (ICÉA). *Apprendre à faire : obtenir une première qualification : Mémoire soumis au Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de la consultation sur l'obtention d'une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans*. pp.24

## Nos coordonnées

**Coalition des organismes communautaires  
pour le développement de la main-d'œuvre**

55, avenue Mont-Royal Ouest, bureau 303

Montréal (Québec) H2T 2S6

Tél. : 514 948-0505 Télécopieur : 514 948-0044

[info@cocdmo.qc.ca](mailto:info@cocdmo.qc.ca)

[www.cocdmo.qc.ca](http://www.cocdmo.qc.ca)

